



**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**  
**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 22 SEPTEMBRE 2014**

**Président** : Mr BOUCHEZ Michel

**PRESENTS** : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata – Mr THIRION Jean-Pierre - Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mr HERMAND Jean - Mme CHAVALAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints- Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mr JANCZAK Stanislas- Mme SYS Martine- Mr DEGAND Daniel - Mr PORZYCKI Philippe- Melle BIELKIN Laurence - Mme WARNEZ Muriel - Mme TAVERNESE Audrey- Mr CIURYS Christophe- Mr HERMEL Jean-Loup- Mme BOULHEMZE Marie-Laure –Mr CARDON Bertrand – Mr DOPCHIE Maurice - Mme BUYCK Isabelle- Mr FOURNIER Guillaume Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration** : Mme PAW Renée Adjointe au Maire – Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mr PEZE Bruno Conseillers Municipaux

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale

**ABSENT(S)** Mme BOUZROU Donia, Mr VANTOURNHOUDT David , Conseillers Municipaux

**SECRETAIRE**: Melle BIELKIN Laurence Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

**1/ AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES RUES RAOUL BRIQUET ET DAUTRICOURT ( OPERATION 1115)**

**🔗 COMPTE-RENDU D' ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le compte-rendu d'activité et le bilan au 31 décembre 2013, relatifs à l'opération d'aménagement du lotissement des rues Raoul Briquet et Dautricourt, présentés par la Société d'Economie Mixte TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

Aucune participation n'est sollicitée pour 2014.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 24 voix Pour ( Monsieur le Maire, étant à l'époque membre du Conseil d'Administration de la SEM, n' a pas pris part au vote).

**2/ ADOPTIONS DES DECISIONS MUNICIPALES :**

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 27/2014 du 4 juin 2014, portant sur la préemption d'un bien sis 57 rue Jean Jaurès, cadastré AD 397,



- Décision n° 28/2014 du 27 juin 2014, portant sur l'acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 17 rue Gambetta à Fouquières-Lez-Lens,
- Décision n° 29/2014 du 27 juin 2014, portant sur le renouvellement des adhésions à diverses associations,
- Décision n° 30/2014 du 24 juillet 2014, portant sur l'avenant n° 1 au contrat d'entretien des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales des bâtiments publics,
- Décision n° 31/2014 du 4 août 2014, portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 32/2014 du 6 août 2014, portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 33/2014 du 21 août 2014, portant sur les travaux de VRD pour la création d'un espace multifonction Salle Ziarkowski,
- Décision n° 34/2014 du 20 août 2014, portant sur le marché des transports scolaires 2014/2015,
- Décision n° 35/2014 du 22 août 2014, portant sur le remboursement d'un sinistre.

### **3/ REGLEMENT INTERIEUR DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le règlement intérieur des séances du Conseil Municipal a été adopté : 25 voix Pour – 1 voix Contre.

### **4/FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire a rappelé que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du Conseil, après avoir délibéré, ont fixé l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à la formation des élus, soit 9% des indemnités de fonction. La formation sera uniquement axée sur la gestion municipale.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.

### **5/PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé la modification du tableau des effectifs du personnel communal avec la création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, des postes suivants à temps complet :

- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.



## **6/ PERSONNEL COMMUNAL : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CHSCT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de fixer le nombre de représentants au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) comme suit :

- trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de la Collectivité,
- trois représentants titulaires et trois représentants suppléants du Personnel.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.

## **7/CONCOURS DU TRESORIER DE LENS/MUNICIPALE** **↳ATTRIBUTION D' UNE INDEMNITE**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé d'autoriser l'attribution d'une indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires, calculée sur la base de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, à :

- Monsieur LECAILLIEZ Jean-Pierre, Trésorier de Lens-Municipale, ayant assuré des prestations de conseil jusqu'au 30 avril 2014,
- Monsieur ANSELME Jean-Pierre, Trésorier de Lens-Municipale, assurant des prestations de conseil depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.

## **8/ MISE A DISPOSITION, GESTION ET AMENAGEMENT DES TERRILS 83, 100 et 230 à EDEN 62**

Monsieur le Maire a rappelé que les terrils 83,100 et 230, propriétés de la Commune, ont été répertoriés comme remarquables dans l'inventaire du Centre Régional de Phytosociologie (CRP) commandé par le Conseil Général du Pas-de-Calais.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé de mettre à la disposition du syndicat mixte EDEN 62, ces terrains, afin de les inclure dans un ensemble immobilier préservé et ouvert au public dans le cadre des espaces naturels sensibles. A ce titre, ils pourraient faire l'objet d'aménagement et d'un plan de gestion permettant à la fois la protection et le développement de la biodiversité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de mise à disposition desdits terrains communaux et d'usage, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.



### **9/ACQUISITION PARCELLE SISE RUE DES FUSILLES, CADASTREE AD 872**

Monsieur le Maire a rappelé la politique engagée depuis plusieurs années visant à améliorer le cadre de vie des habitants et la sécurité des usagers de la route, et a proposé, afin d'y construire un parking, l'acquisition suivante :

- parcelle de terrain, sise rue des Fusillés, cadastrée AD 872, d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé l'acquisition de ladite parcelle, selon l'estimatif du service des domaines soit 9 000 €.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.

### **10/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE : AVENANT N° 1 AU BAIL DU 4 JUILLET 2005**

Monsieur le Maire a rappelé qu' avait été signé avec la Société ORANGE, un bail concernant la location d'un emplacement sis « Au Moulin en Bois », rue Guy Mocquet, pour l'implantation d' équipements techniques. Ladite location apporte un loyer actualisé avec l'indice du coût de la construction, donc très dépendant du contexte économique.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail principal, qui précise les conditions suivantes, soit :

- Le bail principal est renouvelé pour une durée de douze ans à compter du 29 mai 2014,
- A compter du 29 mai 2014, le montant du loyer annuel est fixé à 1 748,58 € , toutes charges incluses. Le loyer sera augmenté annuellement de 1%, et cette révision interviendra de plein droit chaque année, à la date anniversaire de la signature du bail.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.

### **11/ ATTRIBUTION D' UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANNEE 2014**

Le Club de Maquettes Fouquiérois a organisé une exposition internationale les 8 et 9 février 2014 et a sollicité une subvention exceptionnelle.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé d'attribuer au Club de Maquettes Fouquiérois, une subvention exceptionnelle pour l'année 2014, d'un montant de 300 euros.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.



## **12/ REMBOURSEMENT CENTRE DE LOISIRS 2014**

Un enfant, inscrit au centre de loisirs du mois de juillet 2014, n'a pu fréquenter ledit centre en raison d'un problème de santé (certificat médical fourni).

Les membres du Conseil autorisent le remboursement à la famille, de la somme de 45.13 €.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.

## **13/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Afin de solder les écritures d'amortissements concernant l'exercice 2014 du budget de la Commune, les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont autorisé la décision modificative suivante, au budget 2014 :

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
13 912	Chapitre 040	amortissements	600.00 €
13 9151	Chapitre 040	amortissements	801.50 €

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>			
28 121	Chapitre 040	amortissements	321.12 €
021		virt de la section de fonctionnement	1 080.38 €

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
6811	Chapitre 042	dotations amortissements	321.12 €
023		Virt à la section de d'investissement	1 080.38 €

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
777	Chapitre 042	quote-part transférée subv. équipement	1.401.50 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.



#### **14/ REDEVANCES SCOLAIRES ANNEE 2014-2015**

Le taux des redevances scolaires dues par les communes voisines, pour l'année scolaire 2014-2015 est fixé pour les communes de la Communaupôle de Lens-Liévin à 110 euros par enfant qui fréquente une classe élémentaire ou maternelle publique. En ce qui concerne les autres communes, la Commune appliquera le même taux de redevance à savoir 110 euros et ce à titre de réciprocité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité : 26 Voix Pour.

#### **15/DENOMINATION DE LA RESIDENCE SITUEE « CITE DE L' HOPITAL »**

Monsieur le Maire a rappelé la construction d'un lotissement « Cité de l'Hôpital », rue Armand Trousseau et rue du 8 mai 1945.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé de dénommer la résidence « Cité de l'Hôpital » :

« RESIDENCE DU SIECLE DES LUMIERES ».

Ont aussi été dénommées les rues nouvelles, comme suit :

- rue DIDEROT,
- rue MONTESQUIEU ,
- rue LA FONTAINE.

Cette décision a été adoptée : 24 voix Pour – 2 Abstentions

#### **16/ Objectifs et modalités de la concertation préalable à la réalisation du tronçon de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) passant par la commune**

Monsieur le Maire a rappelé que le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle a pour objectif la réalisation de lignes de Bus à Haut Niveau de Service et de structurer le schéma global de mobilité autour de quatre axes prioritaires L1, L2, B1 et B2.

Une nouvelle concertation préalable aura lieu du 3 novembre au 12 décembre 2014, afin d'informer le public et les partenaires locaux sur le projet en cours d'élaboration, de partager, échanger et recueillir les avis de chacun sur les propositions présentées.

Les modalités de mise en place de la concertation préalable seront :

- Un dossier de concertation et un registre de recueil d'observations mis à disposition dans les mairies,
- Des réunions publiques dans les communes traversées,
- Des expositions dans les communes traversées,
- Une plaquette de présentation du projet distribuée à l'ensemble des ménages du territoire,
- Une information sur le site Internet du SMT et des mairies,
- Une conférence de presse

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont validé les objectifs poursuivis et les modalités de mise en œuvre de la concertation préalable dans la commune.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité : 26 voix Pour.